



Bulletin d'adhésion - Saison 2024 – 2025

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :

Code Postal : Ville :
Tél :
Email :
Profession :

N° Licence si déjà adhérent Fédération Française de Randonnée dans un autre club :
Titulaire du Brevet de Secourisme : Oui – Non
Si oui date d'obtention :

Photo d'identité

Taille T-Shirt S M L XL XXL

1/ DEFINITION DE L'ACTIVITE : Le longe côte consiste à marcher en mer dans les zones de baignades dont la profondeur permet la marche des participants avec pagaie, demi-pagaie, Longe-Up, gants palmés ou plaquettes de natation.

2/ VIE DE GROUPE : Je m'engage à suivre les indications données par les encadrants de l'activité pour ma propre sécurité et celle du groupe.

L'association HYÈRES LONGE COTE se réserve le droit :

- d'annuler une séance en fonction des conditions météo (exemple : orage), de limiter le nombre de participants à une séance ou sortie, en fonction des conditions de sécurité réunies.
- de décliner une participation à une séance pour insuffisance d'équipement à l'égard de la saison.
- de renvoyer une personne dont la conduite ou les agissements nuiraient au bon déroulement de la séance, non-respect des adhérents et des encadrants.
- d'exclure définitivement de l'association toute personne dont les agissements ne seraient pas conformes au règlement intérieur ou à la charte du longeur.

3/ EQUIPEMENT À PRÉVOIR :

J'ai prévu une tenue adaptée à l'activité et aux conditions météorologiques, des affaires de rechange, des chaussons de marche aquatique ou running.

4/ MATÉRIEL :

L'association dispose d'un nombre limité de matériel (pagaies, plaquettes, chaussons, baskets) qu'elle peut prêter ponctuellement ; ce matériel est réservé en priorité aux baptêmes et membres invités par des adhérents. En cas de pratique régulière et pour éviter tout désagrément (pas assez de matériel de prêt), il est recommandé d'acquérir son propre matériel.

5/ PREFERENCES :

J'envisage la pratique du longe côte sous l'aspect (plusieurs réponses possibles - rayer la mention inutile)

<i>Loisir</i>	<i>Oui – Non</i>
<i>Récupération physique active</i>	<i>Oui – Non</i>
<i>Pratique sportive / compétition</i>	<i>Oui – Non</i>

6/ DOMMAGES :

L'association HYÈRES LONGE COTE décline toute responsabilité pour les vols, pertes et détériorations des effets personnels survenus pendant des activités ou dans les vestiaires.

L'association a souscrit une responsabilité civile couvrant les dommages accidentels causés à un tiers ou aux installations nous accueillant.

7/ACCIDENT :

En cas d'accident, j'autorise les responsables de l'activité à faire appel à des secours d'urgence. En cas de nécessité, j'autorise le transport dans le centre hospitalier ou la clinique la plus proche, où toute intervention chirurgicale ou médicale pourra être pratiquée si besoin est.

Personne à prévenir :

Téléphone :

8/DROIT A L'IMAGE- INFORMATIONS SUR INTERNET :

J'autorise la publication des photos prises lors de l'activité sur le site internet de l'association, sur les pages Instagram et Facebook du groupe longe côte : **Oui - Non** (raier la mention inutile)

9/ COTISATION :

La cotisation qui permet de participer à toute sortie organisée par l'association (au moins 3 par semaine) pour une durée d'un an a été fixée à :

- Cotisation individuelle loisir : 120 € compétition : 140 €
- Cotisation famille loisir : 105 € / personne compétition : 125 € / personne
- Cotisation - de 18 ans : 30€

Pour les adhérents licenciés à la Fédération Française de Randonnée via un autre club, la cotisation est fixée à 100 € sur fourniture de la copie de la licence en cours.

10 / CERTIFICAT MÉDICAL : Malgré l'arrêté du 20 Avril 2017, relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive, l'Association Hyères Longe Côte exige un certificat médical annuel pour la pratique du Longe Côte. Un bilan cardiologique avec test d'effort est conseillé pour les compétiteurs.

Je soussigné (e) agissant en mon nom ou en tant que responsable légal de assume l'entière responsabilité de la pratique de l'activité longe côte proposée par l'association HYERES LONGE COTE pendant la saison 2024-2025.

Je dispose d'un certificat médical de moins de trois mois autorisant la pratique du longe côte indiquant « Apte à la pratique du longe côte » ou « Apte à la pratique du longe côte y compris en compétition » (pour les adhérents souhaitant faire des compétitions ou participer à des rencontres interclubs).

Date du certificat :

Délivré par :

Copie remise à l'association le :

J'acquies ma cotisation de :

En numéraire ou par chèque : à l'ordre de «HYÈRES LONGE COTE», le :

Par virement bancaire : FR76 1910 6000 0543 6235 3604 288 (BIC AGRIFRPP891)

Date et signature, précédé de la mention « lu et approuvé y compris règlement intérieur »

N.B :Aucune adhésion ne sera traitée si elle n'est pas complétée intégralement et lisiblement et accompagnée du paiement et certificat médical ainsi qu'une photo d'identité